



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure

- PLAN DE PREVENTION DU HARCELEMENT SCOLAIRE- 2020 - 2024

Circonscription : EVREUX II

École : Langevin Wallon

Adresse : 95 avenue Aristide Briand 27930 GRAVIGNY

Téléphone : 02 32 33 16 29

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure - DSDEN
24 boulevard Georges Chauvin - CS 22203 - 27022 Evreux CEDEX
02 32 29 64 00 - <https://www.ac-normandie.fr/dsden27>

• **Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance Article 5**

« Art. L. 511-3-1. -Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

• **Circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013 : Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École**

Mettre en œuvre un programme d'actions dans les écoles et les établissements : Ce programme est élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative et adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement. L'article R. 421-20 du code de l'éducation prévoit en effet que le conseil d'administration adopte un plan de prévention de la violence. La prévention du harcèlement doit y être intégrée. Ce programme sera régulièrement évalué pour être amendé si nécessaire. Il sera mis en œuvre dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et du CESC inter degrés.

Les travaux scientifiques menés sur le plan international montrent que la prévention et la prise en charge du harcèlement sont efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche globale, celle de l'amélioration du climat scolaire. En agissant sur différents facteurs du climat scolaire, la prévention du harcèlement entre pairs est particulièrement efficace, le repérage des situations est facilité et la prise en charge plus complète.

Le **site climat scolaire 27** (<http://blog.ac-rouen.fr/climat-scolaire-27>) est un outil à votre disposition pour une analyse individuelle puis collective des actions déjà mises en œuvre et celles à développer pour améliorer le climat scolaire.

Les 6 axes sur lesquels agir :

- Stratégie d'équipe
- Justice scolaire
- Des élèves acteurs de la prévention
- Coéducation
- Partenariat
- Qualité de vie à l'école

Après concertation en équipe, un axe au minimum sera choisi et détaillé en page 3 de ce document.

Après validation par l'I.E.N., ce plan de prévention sera présenté en conseil d'école.

	JANVIER - AVRIL	FEVRIER à MAI	JUIN
Réflexion individuelle Rédaction en équipe du plan de prévention du harcèlement scolaire		Validation par l'IEN	Présentation en conseil d'école

Un avenant au plan de prévention sera rédigé en septembre de chaque année.

	Axe n°1 : (Obligatoire)	Axe n°2 : (Facultatif)	Axe n°3 : (Facultatif)
Objectif(s)	Des élèves acteurs de la prévention -Sensibiliser les élèves aux situations de harcèlement -Donner aux élèves les moyen de signaler les situations de harcèlement		
Compétences psychosociales travaillées chez l'élève	-Etre habile dans les relations interpersonnelles. - Avoir de l'empathie pour les autres - savoir communiquer efficacement		
Descriptif des actions envisagées	- Débat autour de vidéos, albums de situation de harcèlement - Coconstruction d'un protocole harcèlement pour l'école - Sensibilisation au rôle de médiateur - Choix et formation des médiateurs - information auprès des parents		
Intervenant-es - Partenariat	Gapase		
Critères d'évaluation retenus	Amélioration du climat scolaire diminution du nombre de situations de harcèlement		
Formation(s) souhaitée(s)	Prévention harcèlement Rôle du médiateur		
Calendrier - Durée	2020 - 2024		

Date de présentation au conseil d'école :

Validation par l'inspectrice ou l'inspecteur de l'Éducation nationale

Projet validé le : 31.05.2021

L'I.E.N. de la circonscription : A Cols

Date et signature :


31.05.2021
Inspection de l'Éducation Nationale I

